



## AVIS AUX MÉDIAS

### **Divulgence par le Bureau de régie interne : Publication du *Rapport de dépenses des députés*, du *Rapport de dépenses des agents supérieurs de la Chambre* et du *Registre public des voyageurs désignés* pour le deuxième trimestre de 2018-2019**

Ottawa (Ontario) – Le 11 décembre 2018

L'honorable Geoff Regan, Président de la Chambre des communes et président du Bureau de régie interne, a annoncé aujourd'hui que le [Rapport de dépenses des députés](#) pour le deuxième trimestre de 2018-2019, le [Rapport de dépenses des agents supérieurs de la Chambre](#) pour le deuxième trimestre de 2018-2019 et le [Registre public des voyageurs désignés](#) au 30 septembre 2018 sont maintenant accessibles au public sur [noscommunes.ca](http://noscommunes.ca).

#### **Rapport de dépenses des députés**

Le *Rapport de dépenses des députés* pour le deuxième trimestre de 2018-2019 indique les dépenses des députés traitées entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre 2018. Il comprend le *Rapport détaillé sur les points de déplacement*, qui fournit des renseignements sur les déplacements des députés et des voyageurs autorisés pour lesquels des points de déplacement ont été utilisés, ainsi que le *Rapport détaillé sur les frais d'accueil*, qui fournit des renseignements sur les frais d'accueil des députés.

#### **Rapport de dépenses des agents supérieurs de la Chambre**

Le *Rapport de dépenses des agents supérieurs de la Chambre* pour le deuxième trimestre de 2018-2019 indique les dépenses des agents supérieurs de la Chambre et des bureaux de recherche des caucus nationaux traitées entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre 2018. Il comprend le *Rapport détaillé sur les frais de déplacement*, qui fournit des renseignements sur les déplacements des agents supérieurs et de leurs employés, ainsi que le *Rapport détaillé sur les frais d'accueil*, qui fournit des renseignements sur les frais d'accueil des agents supérieurs de la Chambre.

#### **Registre public des voyageurs désignés**

Le *Registre public des voyageurs désignés* présente le nom des voyageurs désignés des députés au 30 septembre 2018.

#### **Faits en bref**

- À partir de 2018-2019, le *Rapport de dépenses des agents supérieurs de la Chambre* est publié sur une base trimestrielle et comprend la divulgation détaillée des frais de déplacement et des frais d'accueil.
- Les dépenses engagées par les députés et les agents supérieurs sont assujetties au [Règlement administratif relatif aux députés](#) et au [Manuel des allocations et des services aux députés](#).
- Il incombe aux députés et aux agents supérieurs de s'assurer que toutes les dépenses approuvées sont engagées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions parlementaires.

*Toutes questions concernant une dépense doivent être adressées à ce député ou agent supérieur de la Chambre.*

#### **Pour plus de renseignements :**

Heather Bradley  
Directrice des communications  
Bureau du Président de la Chambre des communes  
613-995-7882  
[heather.bradley@parl.gc.ca](mailto:heather.bradley@parl.gc.ca)